

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_096

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1^{er} décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAUNAY

Membres : En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 072-200077162-20251201-2025_096-DE



- **CONVENTION 2025 – STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES – PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS ET INTERVENTION BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION CHATS DISCRETS.**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.211-27 et R.211-12 ;

VU la convention 2025 proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis pour la prise en charge de 50 % des frais de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages ;

VU le devis pro forma n°97369 du 18 novembre 2025 de la Clinique vétérinaire du Lude, précisant les tarifs incluant stérilisation et identification ;

VU l'intervention bénévole de l'association Chats Discrets et la possibilité de prise en charge des seuls frais de déplacement ;

Considérant l'intérêt de maîtriser la population de chats libres pour des raisons de salubrité et de tranquillité publique ;

Considérant que la commune a estimé à 30 le nombre de chats à traiter en 2025 ;

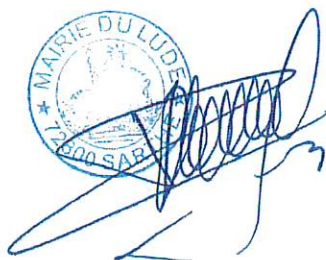
Considérant que la participation communale, fixée par la Fondation, s'élève à 1 650 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 4 voix contre de Mmes Annie BOUTELOUP, Monika BRETON, Sonia POTTIER et M. Claude EVEILLEAU et 1 abstention de Mme Ghislène THOMAZEAU :

- **D'APPROUVER** la Convention 2025 relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres sauvages, établie avec la Fondation 30 Millions d'Amis.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- **D'AUTORISER** la prise en charge :
 - de la participation communale de **1 650 € TTC** due à la Fondation 30 Millions d'Amis ;
 - des éventuels dépassements liés aux frais vétérinaires non pris en charge par la Fondation, si cela devait se présenter ;
 - **des seuls frais de déplacement** du piégeur bénévole de l'association Chats Discrets.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget communal.

Le Secrétaire
M. Philippe DELAUNAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 décembre 2025.
Le Maire : **Béatrice LATOUCHE**



Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 072-200077162-20251201-2025_096-DE

Beser
Levraut